

Des dirigeants d'Amérique latine soutiennent l'appel à des sanctions contre Israël

Par Palestinian BDS National Committee (BNC) / Latin America, le 3 juillet 2020

Les ex-présidents Dilma Rousseff, Lula da Silva, Evo Morales, José Mujica, Rafael Correa parmi 320 personnalités publiques soutenant l'appel palestinien à des sanctions pour mettre fin à l'annexion et à l'apartheid d'Israël.

Les anciens présidents d'Amérique latine Dilma Rousseff (Brésil), Lula da Silva (Brésil), Evo Morales (Bolivie), Ernesto Samper (Colombie), Rafael Correa (Équateur), José Mujica (Équateur) et Fernando Lugo (Paraguay) figurent parmi les 320 personnalités d'Amérique latine qui ont signé une [déclaration rendue publique hier](#) appelant à des sanctions contre Israël en réponse au projet d'annexion de jure par Israël du territoire palestinien occupé et à son annexion de facto et apartheid actuels.

D'autres signataires renommés sont les chanteurs brésiliens Chico Buarque et Caetano Veloso et le lauréat argentin du prix Nobel pour la paix Adolfo Pérez Esquivel.

[La déclaration](#) fait partie de l'initiative sud-africaine pour unifier le soutien mondial du Sud (d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine) à l'appel de la société civile palestinienne pour des sanctions en réponse à l'annexion formelle projetée par Israël.

En juin, les [signataires sud-africains](#) de la même déclaration ont été rendus publics. Parmi les appuis sud-africains de premier plan de la déclaration figurent l'ancien président

d'Afrique du Sud Kgalema Motlanthe ; l'ancien ministre du gouvernement de Mozambique Oscar Monteiro ; l'ancienne Haut-commissaire des Nations Unies pour des droits humains Navi Pillay ; le Secrétaire-général de la fédération sud-africaine des syndicats Zwelinzima Vavi ; la vice-secrétaire générale de l'ANC Jessie Duarte ; le ministre de l'enseignement supérieur et secrétaire du parti communiste sud-africain Blade Nzimande ; le secrétaire général du syndicat national des travailleurs de la métallurgie d'Afrique du Sud Irvin Jim ; et l'ancienne Commissaire de la Commission des droits humains Pregs Govender.

La déclaration dit :

« La gravité croissante des violations d'Israël et son impunité nous obligent à répondre à l'appel de la majorité écrasante des organisations de la société civile palestinienne. [...] Nous appuyons l'appel palestinien au bannissement du commerce des armes et de la coopération militaire et de sécurité avec Israël ; à la suspension des accords de libre échange avec Israël ; à l'interdiction du commerce avec les colonies israéliennes illégales et à la reddition de comptes des individus et des acteurs institutionnels complices de l'occupation israélienne et de son régime d'apartheid. Nous nous engageons à travailler dans le cadre de nos structures nationales respectives pour promouvoir la mise en œuvre de ces mesures. »

La déclaration appelle à la réactivation du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, qui a en fonction pour la dernière fois pendant l'ère de l'apartheid en Afrique du Sud, avec l'objectif de mettre fin aux politiques d'apartheid d'Israël ciblant le peuple palestinien.

L'ancien ministre brésilien des Affaires étrangères et de la Défense, Celso Amorim, un des signataires de la déclaration, a dit :

« L'annexion de territoire palestinien que se propose de mener Israël n'est pas seulement un délit contre le droit international et une menace pour la paix, c'est une attaque contre les femmes et les hommes qui luttent contre le colonialisme et l'apartheid. La voix du Sud doit être entendue ! »

Dans une initiative parallèle, la société civile sud-africaine en solidarité avec la Palestine organise une [manifestation en ligne](#) samedi 4 juillet, avec Noura Erakat, avocate palestinienne des droits humains et professeure ; le cofondateur de BDS Omar Barghouti ; un député de l'ANC Mandla Mandela, le petit-fils de Nelson Mandela ; Rajmohan Gandhi, le petit-fils de Mahatma Gandhi ; la militante sud-africaine Phakamile Hlubi Majola ; Celso Amorim, ancien ministre brésilien des Affaires étrangères et de la Défense ; Karol Cariola, députée chilienne et d'autres.

Traduction : CG pour BDS France

Source : [BDS Movement](#)

Les Palestiniens renouvellent leur appel à des sanctions ciblées pour mettre fin à

L'annexion israélienne

Par Palestinian BDS National Committee (BNC), le 1er juillet 2020

Tandis qu'Israël retarde la réalisation de son plan, des dizaines d'organisations de la société civile palestinienne affirment que l'annexion et l'apartheid pratiqués en permanence par Israël imposent des sanctions internationales.

1er juillet 2020 – Tandis que le gouvernement israélien d'extrême-droite gardait aujourd'hui le silence sur le plan annoncé précédemment, qui devait entamer le 1er juillet l'annexion officielle du territoire palestinien occupé, des dizaines d'organisations de la société civile palestinienne représentant la majorité absolue de la société civile palestinienne ont [lancé un appel à l'action](#), et non à la seule rhétorique, pour mettre fin à l'annexion et au régime d'apartheid mis en œuvre discrètement depuis des décennies par Israël à l'égard des Palestiniens.

([Déclaration](#) faite aujourd'hui par la société civile palestinienne)

Ces organisations demandent à nouveau avec force que la communauté internationale "impose des sanctions [légitimes, ciblées et immédiates](#) à Israël en réponse à l'annexion, à l'occupation militaire illégale et au régime d'apartheid basé sur la discrimination raciale, la ségrégation et l'expansion territoriale qui est [inscrit dans la législation israélienne](#)."

La [déclaration](#) a été publiée par le Palestinian Human Rights Organizations Council (PHROC, Conseil des organisations palestiniennes de défense des droits humains), qui représente

onze organisations palestiniennes de défense des droits humains. D'autres signataires initiaux de cette lettre comprennent les principaux syndicats palestiniens, des organisations féminines de masse et le Palestinian NGO Network (PNGO, Réseau des ONG palestiniennes), qui représente 69 organisations non gouvernementales palestiniennes.

La déclaration de la société civile palestinienne unie souligne qu'Israël a retardé aujourd'hui la réalisation de son plan en raison d'un choix stratégique : "En gardant le silence, Israël espère réduire au silence les mobilisations mondiales ayant poussé la communauté internationale à envisager de prendre des mesures pour le contraindre à rendre des comptes, et préserver sa propre impunité."

La déclaration mentionne des affirmations claires émanant de plusieurs experts de haut niveau concernant l'illégalité de l'annexion de facto et de jure du territoire palestinien occupé (TPO). La Haute-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Michelle Bachelet, a [déclaré](#) : "L'annexion est illégale. Point final. Toute annexion. Qu'il s'agisse de 30% de la Cisjordanie ou de 5%". Des centaines de juristes internationaux [se sont exprimés en ces termes](#) : "L'annexion de facto entraîne les mêmes conséquences légales que l'annexion de jure". Pour plus d'un millier de [parlementaires](#) européens, "L'absence de réponse adéquate [à l'annexion israélienne] encouragerait d'autres États ayant des revendications territoriales à ne pas respecter les principes fondamentaux du droit international", tandis que des dizaines d'experts de l'ONU ont affirmé que l'annexion officielle par Israël d'une partie du territoire palestinien occupé, qui s'est produite à Jérusalem occupée en 1980 et peut encore se produire dans d'autres parties du TPO, [cristallise](#) un "apartheid du 21e siècle".

La société civile palestinienne a renouvelé [son appel uni de mai](#) adressé à tous les États et organisations internationales pour leur enjoindre de respecter leurs obligations légales en

mettant immédiatement en œuvre les mesures suivantes :

1. Interdiction du commerce des armes et de la coopération en matière militaire et de sécurité avec Israël.
2. Suspension des accords de commerce et de coopération avec Israël.
3. Prohibition du commerce avec les colonies israéliennes illégales et cessation des relations d'affaires avec les entreprises des colonies israéliennes illégales.
4. Enquêtes et poursuites à l'égard des individus et des sociétés responsables de crimes de guerre/crimes contre l'humanité dans le contexte du régime israélien d'occupation illégale et d'apartheid.
5. Soutien aux efforts engagés aux Nations unies pour [reconstituer le Comité spécial des Nations unies contre l'apartheid et le Centre des Nations unies contre l'apartheid](#), afin d'enquêter sur l'apartheid israélien.

Traduction : SM pour BDS France

Source : [BDS Movement](#)

**La société civile
palestinienne appelle les
États à sanctionner Israël**

pour arrêter l'annexion illégale

Par [Palestinian Human Rights Organizations Council](#), 21 mai 2020

La société civile palestinienne demande à tous les États des mesures efficaces pour arrêter l'annexion illégale par Israël de la Cisjordanie occupée et les graves violations des droits humains.

- Interdire le commerce de l'armement et la coopération militaro-sécuritaire avec Israël
- Suspendre les accords de libre-échange avec Israël
- Interdire toute relation d'affaires avec les colonies illégales israéliennes et s'assurer que les compagnies arrêtent/s'abstiennent de toute relation d'affaires avec l'entreprise israélienne illégale de colonisation
- S'assurer que les personnes et les acteurs économiques responsables de crimes de guerre/crimes contre l'humanité dans le contexte du régime israélien illégal d'occupation et d'apartheid soient traduits en justice

Le nouveau gouvernement de droite d'Israël est de nouveau prêt à annexer officiellement de larges parts du Territoire palestinien occupé. Cette annexion de jure serait le point d'orgue de l'annexion de facto qui se réalise depuis des années par l'appropriation de terres, le déplacement forcé de la population palestinienne et le transfert vers le Territoire palestinien occupé d'une population israélienne de

colonisation.

De fait, Israël viole le droit qui régit l'occupation militaire depuis 1967 en progressant dans sa colonisation du territoire palestinien. Ceci a été facilité par l'imposition d'un régime d'apartheid de discrimination raciale, de ségrégation et d'expansion territoriale qui est [inscrit dans la législation intérieure d'Israël](#).

Institutionnalisé depuis 1948, le régime israélien pourrait être défini comme « *un régime unique de domination des Palestiniens dans leur ensemble, y compris la population palestinienne à l'intérieur d'Israël* », comme le [soutiennent](#) les spécialistes du droit international John Dugard et John Reynolds. Tout ceci continue de nier aux Palestiniens notre droit à l'autodétermination et nos autres droits humains fondamentaux.

Nous, syndicats de la société civile, organisations, groupes de défense des droits humains et de plaidoyer palestiniens souscrivons à [la déclaration du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme](#) dans les territoires palestiniens occupés : « *L'imminente annexion est une épreuve de vérité pour la communauté internationale* » et pour sa capacité à défendre le droit international.

Nous rappelons donc à tous les États leur obligation internationale de coopérer pour faire cesser les graves violations du droit international commises par tout État, par le biais de contre-mesures légales, y compris des sanctions. À la lumière de l'imminente annexion de jure par Israël, nous appelons tous les États à se conformer à cette obligation en adoptant des contre-mesures efficaces, y compris des sanctions, pour faire cesser l'acquisition illégale par Israël du territoire palestinien par l'usage de la force, par son régime d'apartheid et par son déni de notre droit inaliénable à l'autodétermination.

Le droit international ne prescrivant pas de mesure particulière, nous appelons l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies, les gouvernements du monde entier, ainsi que le Conseil européen de l'UE, l'Organisation de la coopération islamique (OCI), l'Union africaine, les BRICS, le Mercosur, l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA) et d'autres à adopter et appliquer, immédiatement et en priorité, une interdiction complète du commerce de l'armement et de la coopération militaro-sécuritaire avec Israël, et de suspendre les accords de libre-échange avec ce pays.

Une interdiction du commerce de l'armement et de la coopération militaro-sécuritaire avec Israël, comme moyen pour faire cesser ses graves violations du droit international, [remplit clairement les critères autorisés des sanctions légales](#) élaborés par la Commission du droit international des Nations Unies : une interdiction ciblée ainsi ne constitue pas une menace d'usage de la force telle qu'elle est prohibée par la Charte des Nations Unies ; elle ne viole pas les obligations humanitaires ou les droits humains fondamentaux, et elle est ciblée et proportionnelle à la gravité des violations israéliennes du droit international et des droits des Palestiniens affectés.

Une interdiction similaire a été adoptée à plusieurs reprises dans le passé par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies dans les résolutions qui condamnaient l'apartheid comme [crime contre l'humanité](#) et [menace grave à la paix et la sécurité internationales](#).

Nous félicitons les plus de [130 parlementaires britanniques qui ont appelé le gouvernement du Royaume-Uni à adopter des sanctions](#) si le gouvernement israélien poursuivait son plan d'annexion.

De même importance est l'obligation internationale pour tout État de ne pas reconnaître comme légale une situation créée par une grave violation du droit international, et de ne

prêter ni aide ni assistance pour maintenir cette situation. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a demandé « à tous les États [de ne fournir à Israël aucune assistance](#) qui serait utilisée spécifiquement pour les colonies de peuplement des territoires occupés ». Nous appelons donc les gouvernements, les législateurs et les partis politiques, en premier lieu, à adopter des législations nationales qui interdisent toute relation d'affaires sous leur juridiction avec les colonies illégales, suivant [l'exemple du parlement irlandais](#).

Nous appelons en outre les gouvernements nationaux à s'assurer – par le biais de conseils, de politiques efficaces, de législation et de mesures exécutoires – que les entreprises sous leur juridiction, ou domiciliées sur leur territoire, respectent les droits humains et le droit international et arrêtent/s'abstiennent de toute relation d'affaires avec l'entreprise israélienne illégale de colonisation. Dans ce contexte, les gouvernements devraient [promouvoir la base de données des Nations Unies des entreprises impliquées dans des relations d'affaire avec les colonies de peuplement israéliennes](#), et soutenir les mises à jour annuelles de la base de données mandatées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies.

Finalement, nous appelons tous les États à enquêter et soutenir les enquêtes sur les personnes et acteurs économiques sous leur juridiction, responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis dans le Territoire palestinien occupé. Nous exhortons les États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) à respecter et soutenir la demande de la Procureure que soit ouverte une enquête officielle sur la situation en Palestine, et à protéger la Procureure, le personnel de la CPI, les juristes, les juges et les membres de la société civile palestinienne travaillant à fournir des preuves à la Cour, ainsi que les victimes palestiniennes, contre des représailles et des attaques par Israël et les États-Unis.

Depuis 53 ans, les gouvernements israéliens ont systématiquement sapé le droit international en toute impunité par une annexion fragmentaire et la colonisation de territoires arabes occupés, tant de jure, comme dans le cas de la Jérusalem-Est palestinienne en 1967 et le plateau du Golan syrien en 1982, que de facto par le biais des colonies illégales et du mur en Cisjordanie.

De multiples résolutions des Nations Unies affirment l'interdiction de l'acquisition de territoire par la force et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, condamnant et déclarant nulle et non avenue l'annexion israélienne de territoires occupés, et appelant Israël à se conformer au droit international.

Appelant Israël à abroger son annexion de Jérusalem-Est occupée, le Conseil de sécurité des Nations Unies a même réaffirmé en 1980 dans la [Résolution 476](#) « *sa détermination... d'examiner... des moyens pratiques en vue d'assurer l'application intégrale de la présente résolution* », tandis que l'Assemblée générale des Nations Unies en 1982 [appelait à des sanctions contre Israël](#), incluant une interdiction du commerce de l'armement et de la coopération, en réponse à l'annexion du plateau du Golan syrien occupé et de la Jérusalem-Est palestinienne.

Beaucoup dans le monde ont condamné le « contrat du siècle » du président Trump des États-Unis non seulement comme une tentative de saper les droits des Palestiniens en droit international, mais également comme une attaque du droit international lui-même. Pourtant, la communauté internationale dans son ensemble a constamment failli à ses obligations face aux graves violations d'Israël, encourageant le gouvernement israélien à continuer l'annexion formelle de parties de la Cisjordanie palestinienne occupée.

Loin de dissuader Israël de commettre ces actes illégaux, la seule critique et les dénonciations rhétoriques de

l'Organisation des Nations Unies et de ses membres, sans l'adoption de mesures concrètes qui donnent effet à leurs obligations internationales, ne font qu'encourager Israël à anéantir de manière irréversible toute possibilité d'une paix juste, globale et soutenable dans notre région.

Signataires initiaux de la société civile palestinienne :

· Palestinian Human Rights Organizations Council (PHROC)
incluant:

- Al-Haq – Law in the Service of Mankind
- Al Mezan Center for Human Rights
- Addameer Prisoner Support and Human Rights Association
- Palestinian Centre for Human Rights (PCHR)
- Defense for Children International Palestine (DCIP)
- Jerusalem Legal Aid and Human Rights Center (JLAC)
- Aldameer Association for Human Rights
- Ramallah Center for Human Rights Studies (RCHRS)
- Hurriyat – Center for Defense of Liberties and Civil Rights
- The Independent Commission for Human Rights (Ombudsman Office) – Observer Member
- Muwatin Institute for Democracy and Human Rights – Observer Member
- Palestinian NGO Network (PNGO)
- Global Palestine Right of Return Coalition
- Palestinian Bar Association
- Al-Haq

- Palestinian Medical Association
- General Union of Palestinian Teachers
- Palestinian Federation of Unions of University Professors and Employees (PFUUPE)
- General Union of Palestinian Women
- General Union of Palestinian Writers
- Palestinian Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israel (PACBI)
- Council of National and Islamic Forces in Palestine
- General Union of Palestinian Workers
- Palestinian Union of Postal, IT and Telecommunication workers
- Palestinian National Institute for NGOs (PNIN)
- Federation of Independent Trade Unions
- Union of Palestinian Farmers
- Grassroots Palestinian Anti-Apartheid Wall Campaign (STW)
- Popular Struggle Coordination Committee (PSCC)
- Civic Coalition for the Defense of Palestinian Rights in Jerusalem
- Coalition for Jerusalem
- National Committee to Commemorate the Nakba
- General Union of Palestinian Peasants
- Union of Palestinian Charitable Organizations
- Union of Professional Associations

- Women's Campaign to Boycott Israeli Products
- Union of Youth Activity Centers-Palestine Refugee Camps
- Agricultural Cooperatives Union
- National Committee for Grassroots Resistance
- Palestinian General Federation of Trade Unions – Gaza
- Palestinian Agricultural Relief Committee (PARC)
- Palestinian Medical Relief Society (PMRS)
- Ramallah Center for Human Rights Studies (RCHRS)
- Women Study Center (WSC PAL)
- Palestinian Feminist Center for Sexual and Gender Freedoms – Aswat, Haifa
- Palestinian Working Woman Society for Development
- Women's Centre for Legal Aid and Counselling (WCLAC)
- MADA – Palestinian Center for Development & Media Freedoms
- Wasel Center for Youth Development
- Youth Development Society
- The Cultural Forum Center
- Early Childhood Sources Association
- Union of Agricultural Work Committees (UAWC)
- Human Rights & Democracy Media Center "SHAMS »
- Rural Women Development Association
- Khalil Sakakini Cultural Center
- Arab Center for Agricultural Development (ACAD)

- Health Work Committees
- The National Union of Civil Society Organizations, Nablus
- Burj Al-Luqluq Social Center Society, Jerusalem
- Land Defense Coalition
- Federation of New Trade Unions
- Jerusalem Legal Aid and Human Rights Center
- Tamer Institute for Community Education
- Palestinian Youth Union
- Occupied Palestine and Syrian Golan Heights Initiative (OPGAI)
- Popular Art Center (PAC)
- Teacher Creativity Center
- Prisoners Support and Human Rights Association – Addameer
- The Palestinian Center for Peace and Democracy (PCPD)
- Arab Agronomists Association (AAA)
- Defense for Children International –Palestine (DCI–Palestine)
- Center for Defense of Liberties and Civil Rights « Hurriyyat »
- Seeds Association for Development and Culture
- Palestinian House of Friendship
- Palestine Friend’s Association
- Yafa Cultural Center

Traduction : MUV pour BDS France

Source : [BDS Movement](#)

Clermont contre le « modèle israélien », et pour l'embargo militaire

Onze militant-e-s AFPS 63 et BDSF 63 se sont relayés pour distribuer, entre le 27 novembre et le 02 décembre 2016, 2.600 exemplaires d'un tract (ci-joint : [israel-pour-modele-afps-63-sept-2016](#)) sur 4 marchés populaires de Clermont-Ferrand : les Salins, la Gauthière, St-Jacques et Montferrand. **Ce tract dénonce le « modèle israélien » qu'on veut nous vendre pour lutter contre le terrorisme, et appelle au boycott de l'État d'Israël et à l'embargo sur le commerce des armes.**

Les citoyen-ne-s rencontré-e-s sur ces marchés reflétaient une large partie de la diversité de la population clermontoise. Si l'on excepte quelques personnes qui refusent tout tract, et une très petite minorité qui déclare soutenir Israël, nos militant-e-s ont reçu un bon accueil, de nombreux remerciements et encouragements (malgré un certain pessimisme sur les perspectives de justice et paix en Palestine), pris des contacts souhaitant recevoir nos infos, et noté une promesse d'adhésion.